

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.222 Vœu relatif au quartier de l'Étoile.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la présence de certains établissements de nuit engendre de nombreuses nuisances pour les riverains des rues Troyon et de Tilsitt ;

Considérant l'installation de salons de massage dans le même secteur ;

Considérant que malgré de nombreux PV dressés par les agents de la circonscription et de la Bip, les dépôts et mauvaises présentations de la collecte ou mauvais conditionnements du bac roulant perdurent rue Brey ;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Frédéric PECHENARD, Alix BOUGERET et les élus du groupe Les Républicains et indépendants

Émettent le vœu que :

- La Maire de Paris renforce la présence de la brigade chargée de la lutte contre les incivilités rue Brey et amplifie l'action de la DPSP dans le quartier de l'Étoile
- La Préfecture de Police assure une présence supplémentaire des fonctionnaires de Police rue Brey, rue Troyon et rue de Tislitt en renforçant le contrôle des établissements de nuit ainsi que des salons de massage situés à proximité
- Que des caméras de vidéo-protection supplémentaires soient installées aux abords de la rue Brey